

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 8 juin 2023

## **Réforme du stationnement : la Ville de Strasbourg prend des mesures complémentaires**

La Ville de Strasbourg a adopté le 20 mars dernier une nouvelle organisation du stationnement payant à destination des visiteurs·ses et des résidents·es. Les objectifs sont de promouvoir les alternatives à la voiture individuelle et d'encourager l'utilisation des parkings pour libérer l'espace public. La délibération prévoyait la consultation des acteurs socio-économiques pour apporter des compléments à cette mesure.

**Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg, **Pierre Ozenne**, adjoint en charge des espaces publics et de la voirie, et **Joël Steffen**, adjoint au commerce, à l'artisanat et au tourisme, ont rencontré les acteurs·rices économiques lors de réunions de travail le 2 mai et le 5 juin.

Après avoir écouté les employeurs, représentants·es d'ordres professionnels, syndicats et chambres consulaires, la Ville de Strasbourg a annoncé deux orientations pour compléter cette nouvelle organisation du stationnement.

### **Expérimentation des places violettes**

Le déploiement des places violettes permettra un stationnement de courte durée (1h30 maximum) et à forte rotation à proximité immédiate des commerces et services. Ce dispositif sera expérimenté à partir de l'été et jusqu'au marché de Noël. Ces places seront accessibles pour 1 heure à 1 euro. C'est une réponse directe au besoin de certains·es clients·es d'accéder en voiture pour, par exemple, récupérer un achat volumineux.

Plus de 200 places violettes seront ainsi proposées dans le centre-ville élargi (grande île, quartier gare, Krutenau, Bourse, Vosges, etc.). Un comité de suivi auquel seront conviés·es les acteurs·rices économiques sera installé prochainement.

### **Élargissement des forfaits professionnels actuels et installation d'un groupe de travail pour créer un nouveau forfait professionnel**

La Ville de Strasbourg a annoncé qu'un plus grand nombre d'activités économiques pourra désormais bénéficier du « forfait pro mobile » à 11 € par jour instauré en 2018. Par exemple, les activités de coiffure à domicile, de collecte de déchets spécifiques ou de fabrication de matériel dentaire sont désormais éligibles. La gratuité totale du stationnement sera elle aussi élargie pour les sages-femmes dans le cadre de leurs déplacements.

Cependant, ce dispositif ne permet pas de prendre en compte certains enjeux. C'est pourquoi, la Ville de Strasbourg a proposé la mise en place d'un groupe de travail avec les représentants-es du monde économique pour aboutir à un nouveau forfait professionnel.

Enfin, les discussions avec les employeurs publics et privés ont amené à modifier le zonage de couleur dans deux secteurs spécifiques : le sud de l'avenue des Vosges (passage de route vers orange) et le nord du Neudorf en vue de l'extension du périmètre payant (qui sera créé en zone verte).

Une délibération sera proposée au Conseil municipal du 26 juin prochain pour mettre en œuvre ces orientations.